

## **Article 1 - OBJET**

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes. Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le Domaine du Chalet s'engage à assurer personnellement l'accueil des clients avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région et de ses produits.

## **Article 2 - DUREE DU SEJOUR**

Le client s'engage pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

## **Article 3 - RESERVATION**

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au Domaine du Chalet un acompte de 50% du montant total du prix du séjour.

Les séjours sont garantis uniquement par la réception de l'acompte versé et déductible de la facture à votre arrivée. L'acompte est encaissé à réception.

Le versement de l'acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales.

## **Article 4 – MODE DE REGLEMENT**

Il est possible de régler :

- par carte bleue
- par chèque (à l'ordre de la SAS LE CHALET)
- par American Express
- par virement (pour le compte de la SAS LE CHALET)
- en espèces

## **Article 5 - ANNULATION PAR LE CLIENT**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou mail avec accusé de réception, adressé au Domaine du Chalet.

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte est remboursé par le Domaine du Chalet.

- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au Domaine du Chalet.

- Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au Domaine du Chalet, qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au Domaine du Chalet.

## **Article 6 - ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE**

Lorsqu'avant le début du séjour, le Domaine du Chalet annule ce séjour, il doit informer le client par mail ou par lettre recommandée. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes déjà versées.

## **Article 7 - HEURE D'ARRIVEE**

Le client doit se présenter le jour précis de la réservation entre 15h et 19h.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le Domaine du Chalet.

## **Article 8 - HEURE DE DEPART**

L'heure de départ des chambres doit se faire avant 11h.

Tout dépassement entraînera la facturation d'une nuitée supplémentaire.

## **Article 9 – PETITS DEJEUNERS**

Les petits déjeuners sont servis entre 8h et 10h.

## **Article 10 – TAXE DE SEJOUR**

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du Domaine du Chalet, qui la reverse ensuite au Trésor Public.

Son montant est de 0.75€ par personne majeure et par nuit à compter du 01/01/2018.

## **Article 11 - REGLEMENT DU SOLDE**

Le solde du séjour sera à régler le jour du départ, y compris les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées sur la facture d'acompte.

## **Article 12 - CHANGEMENT DE CHAMBRES**

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, l'exploitant se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

## **Article 13 - CAPACITE**

La réservation est définie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le Domaine du Chalet est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du Domaine du Chalet, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

## **Article 14 - UTILISATION DES LIEUX**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Il s'engage à rendre les chambres en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et en assumer les réparations.

Les cheminées situées dans les chambres ne sont pas fonctionnelles, il est formellement interdit d'y allumer des feux.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la piscine et sauna est fermé après 22h.

## **Article 15 – REponsabilite**

Les enfants mineurs évoluant au sein du Domaine, ainsi que dans et autour de la Piscine sont sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol, blessures et/ou dommages causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

## **Article 16 - ANIMAUX**

Les animaux de compagnie sont acceptés au sein du Domaine du Chalet, dans le respect des lieux et des autres hôtes.

## **Article 17 - CIGARETTE**

Tous nos bâtiments sont règlementairement non-fumeurs.

## **Article 18 – MODIFICATION**

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement de l'acompte.

## **Article 19 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.